

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

SÉANCE DU 29 JANVIER 2018

Date de convocation :
12 janvier 2018

Date d'affichage :
12 janvier 2018

Nombre de délégués :

En exercice	:	59
Présents	:	41
Pouvoirs	:	02
Absents ou excusés	:	16

Objet :

Ouverture du processus de négociation dans le cadre du contrat de concession

L'an deux mille dix-huit, le vingt-neuf janvier à quatorze heures trente, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni à l'auditorium de Cap Découverte à Le Garric, sous la présidence de Monsieur Alain ASTIÉ, Président.

Membres présents : Mme BOUSQUET, MM. ASTIÉ, BERTRAND, TARROUX, ALRAN, ESPITALIER, CABOT, SOULAGES, GOURC, AUDARD, TORRIJOS, ICHARD, JONGBLOET, JOURDE, COLLADO, SANCHEZ, DE LAPANOUSE, ALGANS, BALARDY, VIVAN, AZAIS, FARENC, FORTANIER, ESCANDE, MARIGO, COLOM, SALVETAT, LEROUX, PRADELLES, VERNIER, MAYNADIER, MAHOUX, REYJAUD, MAURY, MEYSSONNIER, BOZZO, PATTE, BUFFEL, DARGEIN-VIDAL, ESQUERRE et MYLONAS formant la majorité des membres en exercice;

Membres ayant donné pouvoir :

- M. CHAMAYOU a donné pouvoir à Mme BOUSQUET
- M. JACQUET a donné pouvoir à M. REYJAUD

Membres excusés : MM. BARROU, SOULA, BERTHIER, COMENT, COMBELLES, LEMONNIER, GOZE, BENAMAR, GRAN, LAGASSE, BIAU, ESCUDIER, FERNANDEZ, PINEL, BIEZUS, LEVÊQUE

Monsieur le Président expose que le contrat de concession pour le service public de la distribution d'énergie électrique (secteur monopolistique), arrivera à échéance le 21 décembre 2018.

Il précise que le Conseil d'Administration de la FNCCR et de France Urbaine de même que les représentants d'ENEDIS et d'EDF, ont signé un accord quadripartite, approuvant le nouveau contrat de concession conclu pour la distribution et la fourniture, au tarif règlementé, de l'énergie électrique.

Monsieur le Président rappelle que Syndicat Départemental d'Energie du Tarn a engagé en 2016 un travail d'expertise technique, juridique, comptable et financière, afin de conduire une étude des conditions dans lesquelles le contrat actuel prendra fin et d'anticiper au mieux les conditions de sa renégociation.

Ce travail étant en cours et arrivant à échéance très prochainement, Monsieur le Président propose au Comité Syndical de délibérer afin d'acter le principe de l'ouverture du processus de négociation.

Cet exposé entendu et après en avoir délibéré, le Comité syndical, à **l'unanimité**, approuve l'ouverture du processus de négociation avec ENEDIS du prochain contrat de concession pour le service public de la distribution d'énergie électrique.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Au registre sont les signatures.

Acte rendu exécutoire compte tenu de sa
publication ou affichage le -- -- -----
et transmis en Préfecture le -- -- -----

Le Président du SDET

A ASTIÉ

Pour copie conforme.
A Albi, 02 février 2018

Le Président,



A. ASTIÉ